



Heures supplémentaires à travailler en 2016

Par **Ortho**, le **14/02/2016** à **13:33**

Nous travaillons dans un SESSAD (cc66) et nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre en début d'année 2016 que tenant compte de l'annualisation du temps de travail les cadres de notre établissement ont remarqué que cette année à cause des jours fériés (comptes 7h) nous ne pourrions effectuer les heures dues et que nous devions planifier 13 ,17, et même 21h pour les temps pleins . en plus de celles figurant sur notre planning.Nous travaillons 36h30 par semaine et bénéficions de congés supplémentaires aux congés annuels et congés trimestriels. Est-il normal qu'un jour férié soit compté 7h quel que soit le nombre d'heures effectué ce jour là .En SESSAD nous élaborons en début d'année scolaire nos planning et nos journées de travail vont de 5h30 (en ce qui me concerne le mercredi)à 9h10 (pour moi le lundi) Bref si un jour férié tombe un lundi je dois faire 2h10 pour rattraper . Notons que nous avons une badgeuse (plus élégant qu'une pointeuse)et que nous ne pouvons pas ,selon les cadres,décider d'effectuer ces heures en arrivant par exemple un quart d'heure plus tôt certains matins.....Merci de me donner les articles auxquels vous vous référez....je n'ai pas trouvé